



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

PROGRAMME D' ACTIONS 2022 – 2027 AAC DE PRAIRIE

Validé par le comité syndical d'Eau du bassin caennais

le 25 janvier 2022

SOMMAIRE

Introduction	3
Partie 1 : La démarche.....	4
I. Le territoire.....	4
II. La qualité des eaux	11
III. Les étapes de la concertation	13
IV. Mise en œuvre du programme d’actions	14
V. Les objectifs environnementaux.....	14
I. Le rôle de l’unité d’animation.....	16
Partie 2 : Les Fiches actions.....	17
Axe A : Améliorer la connaissance générale du territoire	18
Axe B : Optimiser la fertilisation azotée.....	23
Axe C : Accompagner l’évolution des systèmes de cultures	26
Axe D : Préserver les milieux humides	29
Axe E : Accompagner les circuits courts.....	30
Axe F : Communiquer, sensibiliser les acteurs autour de l’eau et de l’agriculture.....	33
Partie 3 : Suivi du programme d’actions	34
I. Suivi du programme.....	35
II. Evaluation des actions	38
Glossaire.....	41
Liste des abréviations.....	42

INTRODUCTION

Eau du Bassin Caennais, le Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, créé en 1999, a pour principales missions de produire et de gérer les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable de plus de 330 000 habitants du Calvados. Depuis le 1^{er} janvier 2017, Eau du Bassin Caennais assure également la distribution sur une partie de son territoire.

*Afin de **répondre à l'enjeu de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau** et pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation, Eau du Bassin Caennais travaille à répondre et anticiper les exigences réglementaires en engageant des actions d'animation pour la protection de la ressource en eau en concertation avec tous les acteurs locaux.*

Par ailleurs, la réglementation européenne et nationale, en constante évolution, fixe des objectifs pour les captages identifiés comme prioritaires. Comme bon nombre de régions françaises, la Normandie est concernée par la contamination des eaux souterraines par les produits phytosanitaires et les nitrates.

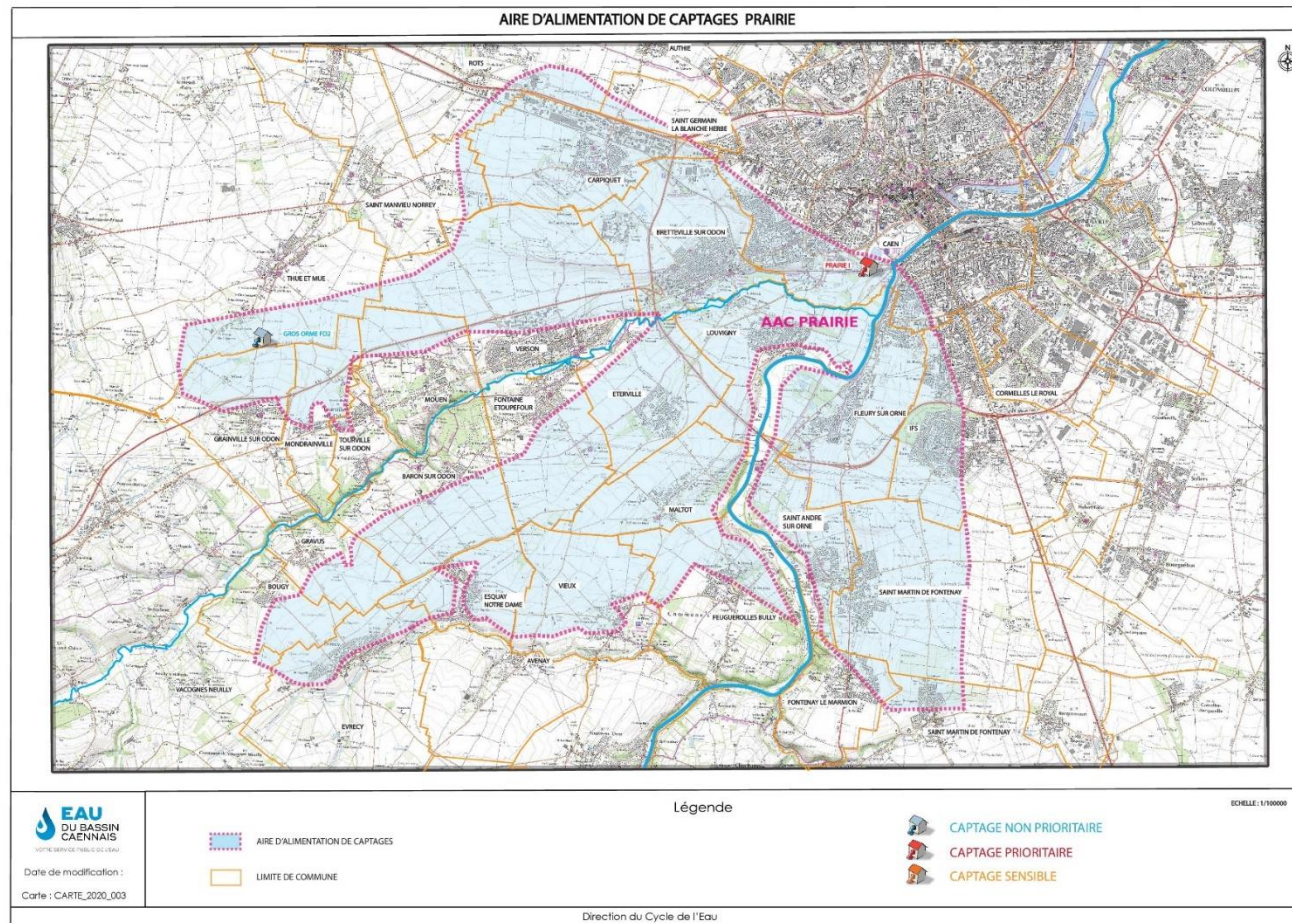
Les origines de ces contaminations sont de deux types :

- ✓ *Des pollutions diffuses, liées aux entraînements des produits fertilisants et/ou phytosanitaires ou de leurs métabolites vers le sous-sol. La contamination des nappes souterraines vis-à-vis des pollutions diffuses dépend à la fois des pratiques de traitement et de la vulnérabilité du milieu ;*
- ✓ *Des pollutions ponctuelles, en relation avec les pertes qui peuvent accompagner la manipulation des produits phytosanitaires et des fertilisants en amont et en aval de leur application. La maîtrise de ce risque de pollution dépend dans une large mesure des modes de mise en œuvre.*

L'objectif de cette démarche est de définir et de mettre en œuvre un programme d'actions s'appuyant sur le principe du volontariat des différents acteurs ciblés (collectivités, agriculteurs, particuliers). Il s'appuie également sur le travail de la cellule d'animation du syndicat Eau du Bassin Caennais.

PARTIE 1 : LA DEMARCHE

I. Le territoire



I.A Le contexte général

L'aire d'alimentation de captage Prairie comprend deux forages actifs, le forage du gros Orme à Cheux et les forages de Prairie I à Caen. Prairie I, mis en service en 1939, est classé prioritaire (conférence environnementale). Les ouvrages (puits D, forage A et forage B) sont situés au lieu-dit « la Prairie » sur le territoire du syndicat Eau du bassin Caennais.

Leurs coordonnées précises et leurs indices de référencement récupérés dans la base de données Infoterre sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Nom	Code BSS (ancien et nouveau)	X (RGF-93)	Y (RGF-93)	Z (m NGF)	Date de création	Usage
Puits D	01198X0037/PRD1D BSS000HZSA	454138	6901900	15.2	1938	AEP
Forage A	01198X0034/PR1A BSS000HZRY	454145	6901897	31.5	1938	AEP
Forage B	01198X0035/PR1B BSS000HZRZ	454152	6901899	24.5	1938	AEP
Gros Orme FD2	01197X0138/FD2 BSS000HZJQ	442781	6900721	75	1997	AEP

INFORMATIONS GENERALES SUR LES OUVRAGES DE PRAIRIE (SOURCE : INFOTERRE)

L'AAC de Prairie s'étend sur 8 853 ha et concerne 32 communes appartenant à 3 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) : la Communauté Urbaine Caen la Mer, la Communauté de Communes Seules Terres et Mer et la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Les communes concernées sont les suivantes :

Nom	Surface sur l'AAC (ha)
Authie	0,04
Baron-sur-Odon	324,38
Bougy	124,13
Bretteville-sur-Odon	643,44
Caen	407,11
Carpiquet	583,10
Esquay-Notre-Dame	251,39
Éterville	440,35
Évrecy	192,36
Feuguerolles-Bully	262,80
Fleury-sur-Orne	629,20
Fontaine-Étoupefour	326,33
Fontenay-le-Marmion	82,82
Gavrus	146,39
Grainville-sur-Odon	206,99
Ifs	341,32
Louvigny	479,46
Maltot	395,68
May-sur-Orne	44,91
Mondrainville	166,95
Mouen	138,36

Rots	131,51
Saint-André-sur-Orne	270,39
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	44,29
Saint-Manvieu-Norrey	64,76
Saint-Martin-de-Fontenay	698,92
Tessel	2,25
Thue et Mue	249,30
Tourville-sur-Odon	7,24
Vacognes-Neuilly	15,49
Verson	775,04
Vieux	406,07

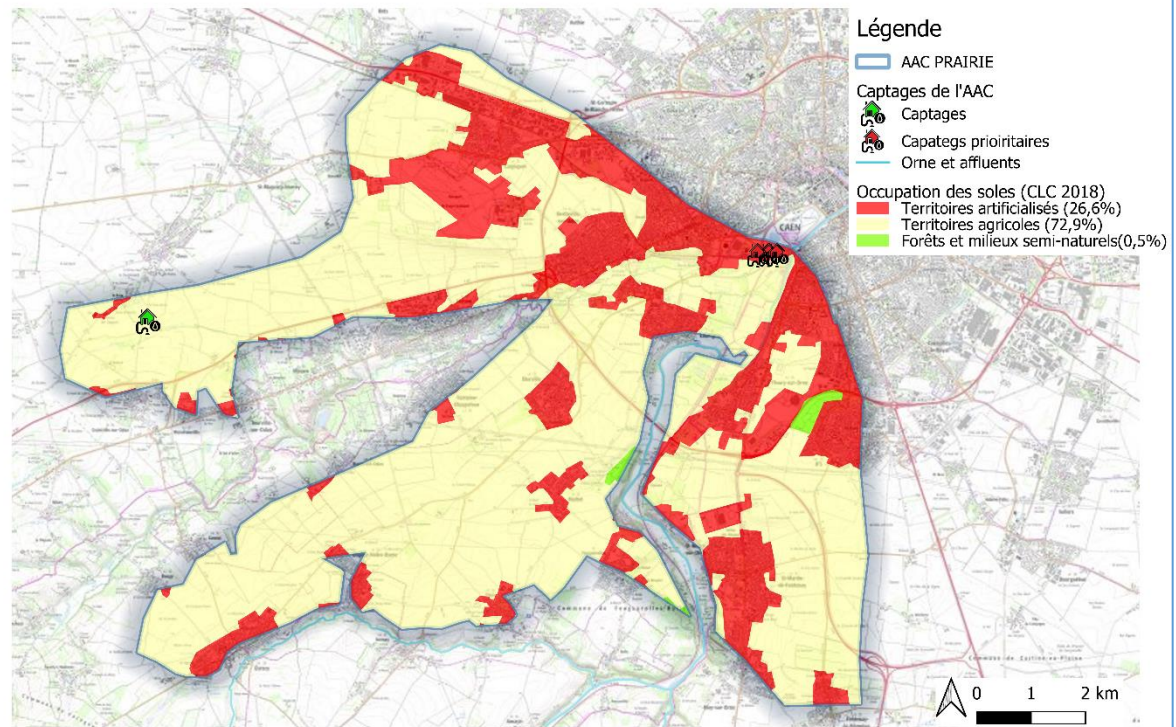
D'après le référentiel Corine Land Cover¹ 2018, l'agriculture représente 72,9 % de la surface de l'AAC. Les milieux naturels représentent seulement 0,5 % de la surface de l'AAC et des territoires artificialisés sont recensés au niveau des zones urbaines, sur 26,6 % de la surface.

Selon les déclarations PAC 2018, 152 exploitations sont concernées par l'AAC (c'est-à-dire, qu'elles déclarent au moins 1 parcelle sur l'AAC) de façon plus ou moins importante.

A noter que la lutte contre les pollutions liées à l'azote d'origine agricole est encadrée par la Directives Nitrates du 12 décembre 1991. La directive nitrates prévoit également la mise en place de zones d'actions renforcées (ZAR), zones définies au sein des zones vulnérables où existent des enjeux qui nécessitent des mesures complémentaires ou renforcées, l'AAC de Prairie n'est pas concernée par ces ZAR.

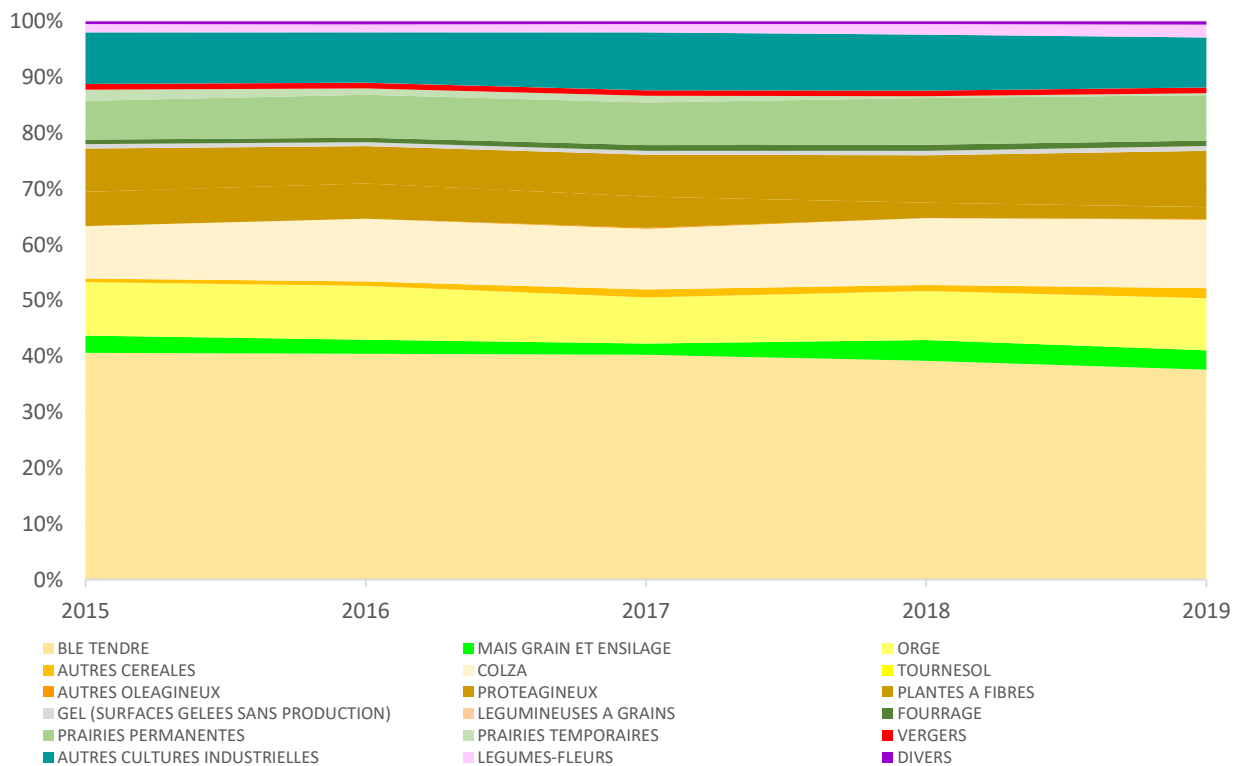
¹ Pour information, le référentiel Corine Land Cover se base sur l'interprétation de photographies aériennes. Il peut y avoir des différences avec la réalité. Par exemple ici, les territoires artificialisés ne comprennent pas les routes et autoroutes. Ils sont donc sous-estimés.

Occupation du sol sur l'AAC de la Prairie



CARTOGRAPHIE DE L'OCCUPATION DES SOLS DE L'AAC DE PRAIRIE

(SOURCE : DONNEES PUBLIQUES CORINE LAND COVER 2018)



EVOLUTION DE L'ASSOLEMENT SUR L'AAC DE PRAIRIE

(SOURCE : DONNEES PUBLIQUES REGISTRE PARCELLAIRE GEOGRAPHIQUE)

1.B Le contexte hydrogéologique

Les études réalisées dans le cadre des études de périmètres de protections permettent de mettre un certain nombre de points en avant :

Il existe 3 axes d'écoulement des nappes aquifères dans l'agglomération Caennaise. Deux nappes aquifères sont concernées : Bathonien et Bajocien.

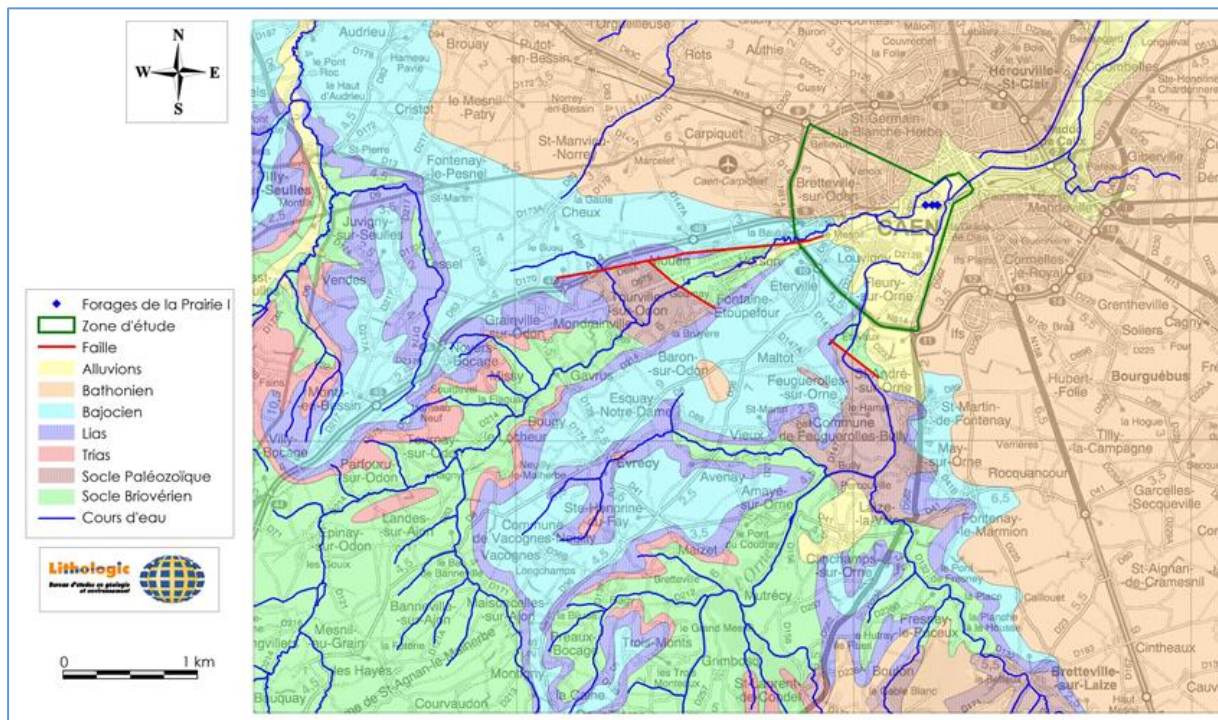
Les forages de la Prairie sont implantés dans les alluvions anciennes (gravier) de la vallée de l'Orne et de l'Odon et les calcaires Bajociens ; les formations ne sont pas séparées, ce qui forme une nappe bicouche.

La nappe sur le secteur de la Prairie est semi-captive et joue le rôle de drain. L'alimentation des forages de la Prairie se fait par les nappes des plateaux calcaires bajo-bathonien (rapport LITHOLOGIC, 2010) :

- Nappe bajocienne, libre du plateau sud d'Eterville, Verson et Louvigny, environ 715 ha, apport estimé à 715 000 m³/an.
- Nappe bajocienne, plateau Ouest de Venois, Bretteville sur Odon et Carpiquet, environ 4900 ha, mais la surface d'affleurement calcaires bajociens présents à l'extrémité sud du plateau correspond à 1000 ha, soit apport estimé sur sa partie libre à 1 000 000 m³/an. Sur cette zone la nappe est captive à semi-captive, donc moins vulnérable face aux risques de pollutions, elle est partiellement alimentée par des phénomènes de drainance affectant la nappe bathonienne.
- Nappe bathonienne, secteur de Venois, Beaulieu et Carpiquet, 3700 ha, apport estimé à 3 700 000 m³/an.

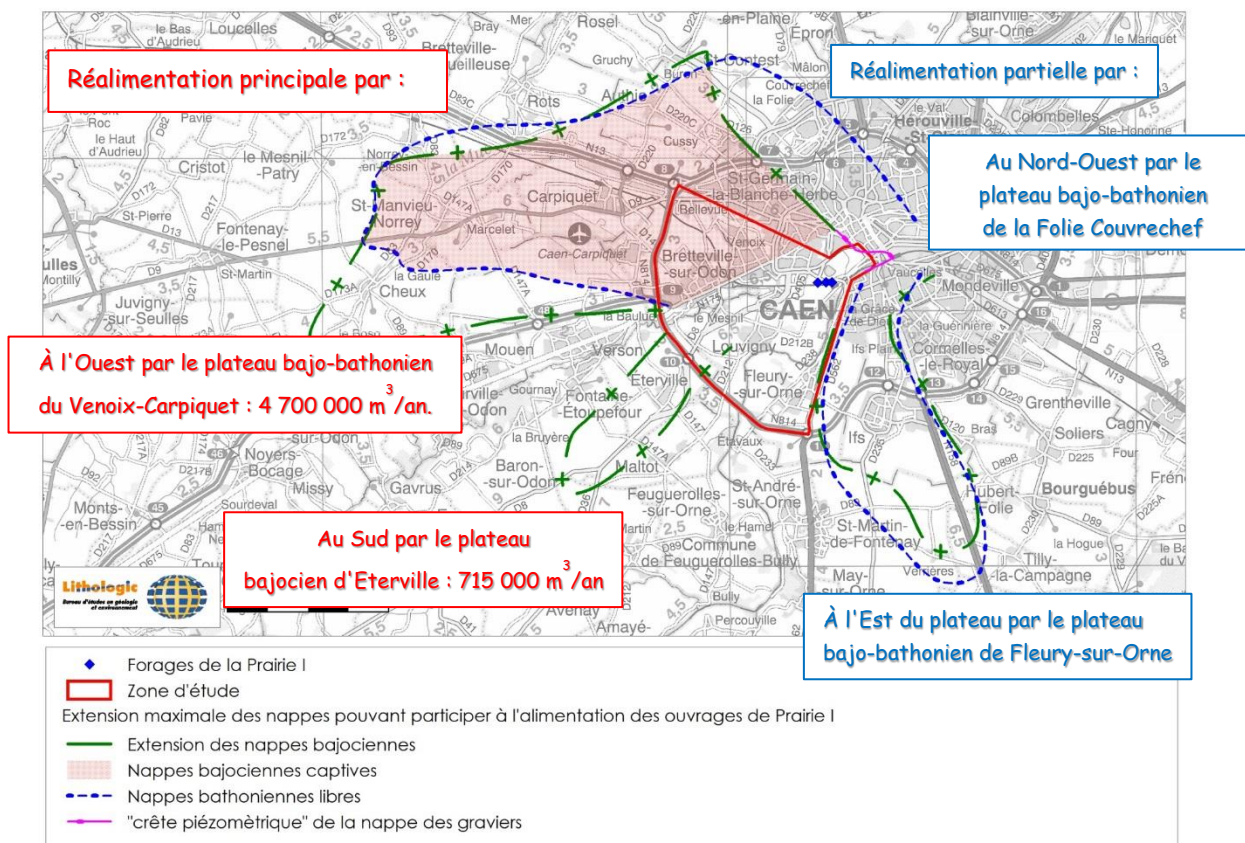
Autres nappes pouvant alimenter potentiellement les ouvrages de Prairie :

- Nappe bathonienne, secteur folie Couvrefchef, 1700 ha, apport estimé à 1 700 000 m³/an.
- Nappe bathonienne, plateau de Fleury sur Orne, potentiel d'alimentation 1 800 000 m³/an uniquement en période de basses eaux.



CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE DE LA REGION DE CAEN

(SOURCE : ETUDE PREPARATOIRE A LA DEFINITION DES PPC DE PRAIRIE I, LITHOLOGIC, 2010)



ESQUISSE DES AIRES D'ALIMENTATION DES OUVRAGES DE PRAIRIE I

(SOURCE : ÉTUDE PRÉPARATOIRE A LA DÉFINITION DES PPC DE PRAIRIE I, LITHOLOGIC, 2010)

Les directions respectives d'écoulement des nappes aquifères bathoniennes et bajociennes restent très comparables. Dans le centre-ville de Caen, la piézométrie n'est pas connue. (*Données hydrogéologiques, basées sur les données du BRGM en basses et hautes eaux –Atlas hydrogéologique BRGM, 2007*).

I.C Relation nappe - rivière

A l'étude des cartes et coupes géologiques, (p 58 du rapport *Dossier préparatoire à la définition des périmètres de protection des forages de Prairie I, LITHOLOGIC 2010*), l'Orne ne réalimente pas la nappe à proximité des forages. On note la présence d'alluvions modernes, qui assurent une couche argileuse épaisse (5.8 à 9.6 m). Cependant, des phénomènes locaux et marginaux d'alimentation par drainage vertical à travers d'intervalles silteux ou argilo-silteux dans les alluvions modernes peuvent exister, pour l'Orne comme pour l'Odon. (*avis consolidé hydrogéologue agréé, 2017 –extrait du rapport SRAE, 1980*).

L'observation des coupes géologiques met également en évidence que l'Orne est en contact direct avec les alluvions grossières du quaternaire, elles-mêmes en contact avec les calcaires du bajociens, à environ 1 km en amont des forages de Prairie, sur le secteur de Louvigny. Il y a un risque d'une alimentation directe des nappes bajociennes et quaternaires par l'Orne et l'Odon. (*Rapport LITHOLOGIC, 2010 et avis hydrogéologue consolidé, 2017*).

I.D Pédologie

Les sols du secteur sont sensibles aux transferts de pollutions, excepté pour le secteur de Venoix-Carpiquet, où les sols sont sur du loess. L'étude LITHOLOGIC (2010) s'est basée uniquement sur la représentation cartographique des types de sols du Calvados (*Laboratoire de Géographie Physique et environnement – GOPHEN – UCBN – UMR 654 CNRS – LETG*).

Dans le cadre des JEM de 2014, une prospection pédologique a été menée proximité des captages, soit 500 sondages à la tarière ont été réalisés sur 280 ha. (*LITHOLOGIC 2010, prospection pédologique*). Elle met en évidence des sols limono-argileux hydromorphes dans la moitié Nord-Ouest de la zone d'étude, soit entre le Nord de l'Odon et l'hippodrome. Vers le Sud les sols, plus limoneux, deviennent de moins en moins hydromorphes. Les bordures de cours d'eau présentent des sols limono-sableux, sains. On note également la présence de secteurs remaniés où des remblais apparaissent en surface (zone de la Prairie) ou sous un horizon limoneux rapporté (Louvigny).

II. La qualité des eaux

Les forages de Prairie ont été classés « captage prioritaire » en 2013, en raison des teneurs en nitrates des eaux prélevées. Aujourd'hui, la qualité des eaux prélevées s'est améliorée.

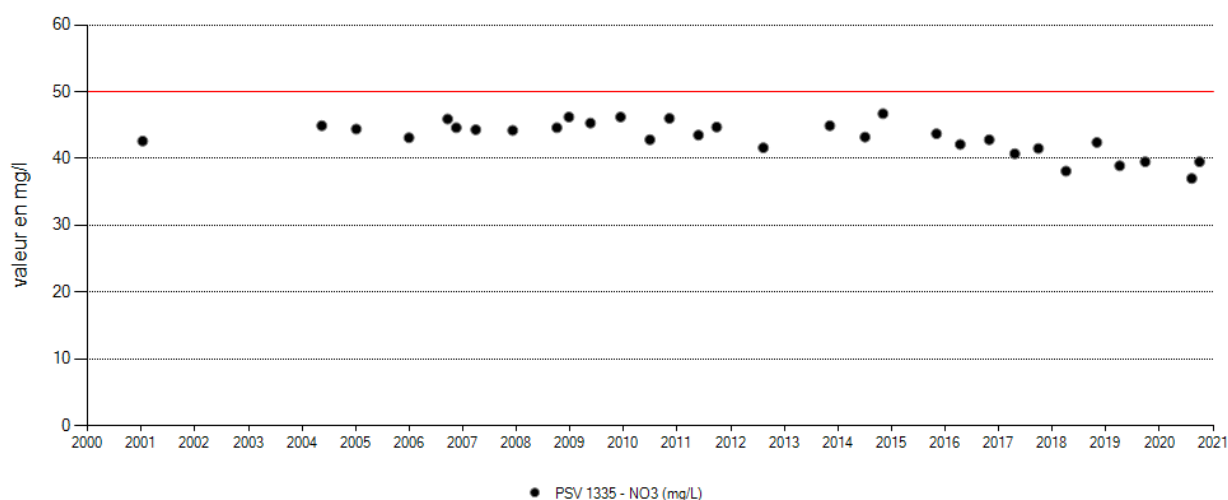
II.A Les nitrates

Dans les eaux distribuées destinées à la consommation, la concentration en nitrates ne doit pas dépasser 50 mg.L⁻¹, norme de potabilité en France.

Les résultats suivants sont à noter :

- ✓ Depuis 2001, les concentrations mesurées en nitrates sont en dessous du seuil de potabilité de 50 mg/l ;
- ✓ On observe une tendance à la baisse des concentrations en nitrates depuis 2001.

Le graphique suivant montre l'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux prélevées sur les forages de Prairie pour la période 2001 - 2021 :



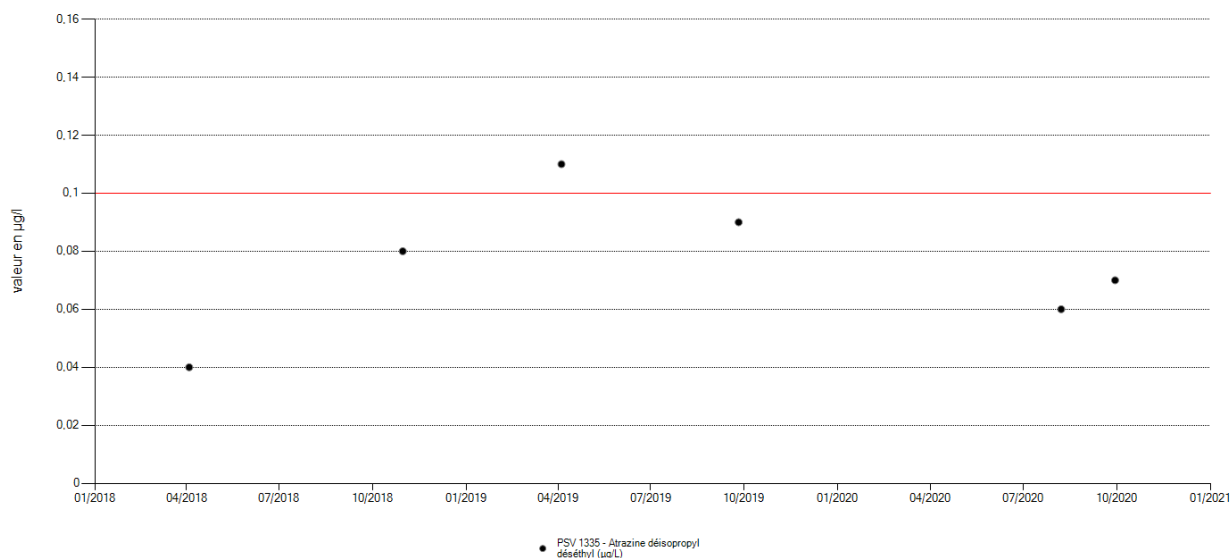
SUIVI NITRATES SUR L'EAU BRUTE – PUIS D (MELANGE A+B) (SOURCE : SUIVI CONTROLE SANITAIRE - ARS)

II.B Les produits phytosanitaires

Pour les eaux distribuées, les concentrations en molécules issues de produits phytosanitaires ne doivent pas dépasser 0.1 µg.L⁻¹ par substance et 0.5 µg.L⁻¹ pour l'ensemble des substances détectées.

Les analyses des eaux du captage montrent que la seule molécule ayant dépassée au moins une fois au cours des 10 dernières années la limite de 0,075µg/l (seuil de vigilance du SDAGE) est l'atrazine désisopropyl déséthyl. Cette molécule est un métabolite de l'atrazine, molécule interdite en France depuis 2003.

Le graphique suivant montre l'évolution des teneurs en atrazine déisopropyl déséthyl dans les eaux prélevées sur le mélange (A+B) pour la période 2018 - 2021 :



SUIVI DE L'ATRAZINE DEISOPROPYL DESETHYL SUR L'EAU BRUTE DU PUIS D (MELANGE A+B)
(SOURCE : SUIVI CONTROLE SANITAIRE - ARS)

II.C Synthèse

NITRATES	Percentile 90 - 2015-2020
PRAIRIE I	42.8 mg/l

Molécules avec dépassement (> 0,075 µg/l)	MMA (µg/l) *sur 3 ans
Atrazine Déisopropyl Déséthyl	0.075

* : sur 3 ans car démarrage de la recherche

Pas de dépassement pour la somme des pesticides.

III. Les étapes de la concertation

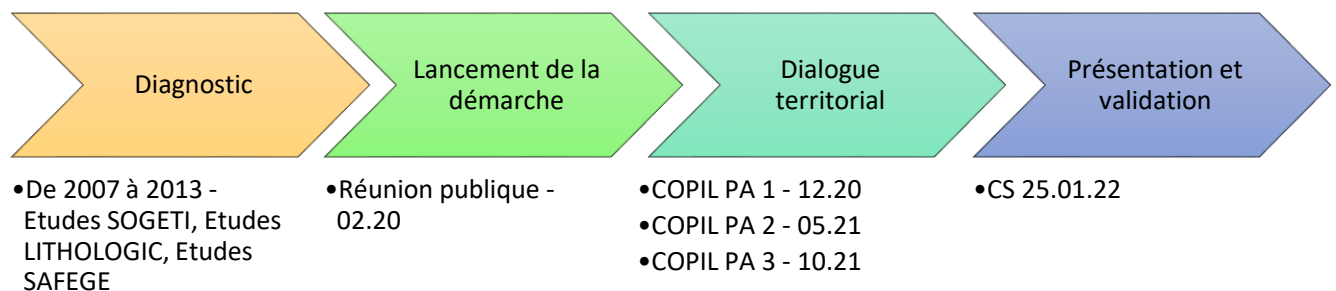
Eau du Bassin Caennais a lancé des démarches d'animation sur les aires d'alimentation de captages de son territoire. L'objectif est d'établir des programmes d'actions, visant à préserver la ressource en eau, de manière concertée et co-construite avec les acteurs du territoire.

Diagnostic : Plusieurs études avaient été réalisées afin d'établir les périmètres de protection des captages (SAEGE, 2016 - SAFEGE, 2013 - LITHOLOGIC, 2010), une étude AAC a également été menée en 2007 par le bureau d'études SOGETI. Force de ces éléments il n'y a pas eu d'étude complémentaire de demandé.

Lancement de la démarche : Une réunion publique a été organisée en 2020. Etaient conviés les exploitants agricoles (dont au moins une parcelle est située dans l'AAC), les Maires des communes du secteur concerné, les partenaires techniques et financiers. L'objet de la réunion était de présenter le syndicat, l'aire d'alimentation de captage et la démarche de préservation de la ressource. Le syndicat a invité les acteurs qui le souhaitaient à s'inscrire au comité de pilotage.

Dialogue territorial : Le Comité de pilotage a été sollicité pour travailler sur le projet de co-construction et de concertation, suite à des difficultés pour mobiliser les agriculteurs du secteur. S'étant déroulé sur l'année 2021, le dialogue territorial a pour objectif la définition du programme d'action sur les volets agricoles et non agricoles afin de répondre aux enjeux du territoire.

Présentation et validation : Le programme d'actions sera présenté au comité syndical d'Eau du Bassin Caennais du 25 janvier 2022.



IV. Mise en œuvre du programme d'actions

Le programme d'actions comprend 12 actions sous maîtrise d'ouvrage d'Eau du Bassin Caennais. Les actions seront réalisées avec des financements de l'Agence de l'eau, du conseil départemental du Calvados et d'Eau du Bassin Caennais.

Le programme de mise en œuvre des actions est accompagné d'un programme de suivi. Ceci dans le but d'évaluer le degré de mise en œuvre des actions et les effets sur la qualité de l'eau prélevée (indicateurs « pression / état / réponse »), et juger ainsi de l'efficacité des mesures de protection dans leur ensemble.

Le programme d'actions est établi pour 6 ans avec une révision à mi-parcours permettant un éventuel réajustement des actions selon les résultats obtenus, la mobilisation des acteurs du territoire et les évolutions réglementaires ou qualitatives.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour le suivi du programme. Les éventuelles évolutions à mi-parcours lui seront également présentées.

Le programme d'actions est mené sur l'ensemble de l'AAC de Prairie, toutes les parcelles en tout ou partie présentes dans la délimitation sont concernées.

V. Les objectifs environnementaux

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) précise, dans son article 7, pour les zones désignées pour le captage d'eau brute destinée à la consommation humaine (appelées zones protégées AEP), l'obligation de respecter à la fois:

- Les objectifs environnementaux définis dans le cadre de l'article 4 de la DCE et notamment le respect des seuils correspondant à l'objectif d'état défini pour chaque masse d'eau ;
- Les normes de qualité établies dans le cadre de l'article 16 de la DCE (substances prioritaires) et des directives substances dangereuses ;
- La directive eau potable (98/83/CEE) ;
- La réduction des traitements pour l'AEP, en prévenant la dégradation de la ressource. Il s'agit d'arrêter ou d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants.

Pour chaque paramètre, c'est l'objectif le plus strict qui est à respecter (DCE article 4.2). Ces objectifs spécifiques ont été transposés en droit français (codes de l'environnement, de la santé publique...).

Eau du Bassin Caennais a vocation à produire et distribuer une eau de qualité, répondant aux exigences réglementaires. Cet objectif doit s'articuler avec d'autres objectifs territoriaux, notamment celui des acteurs économiques de maintenir une activité viable. Le programme d'actions vise à répondre aux exigences environnementales en matière de qualité de l'eau, en conciliant les contraintes des acteurs locaux.

V.A Les nitrates

Les nitrates constituent le principal paramètre abordé dans le programme d'actions de l'AAC de Prairie.

Sur ce paramètre, les objectifs réglementaires sont les suivants :

- ✓ La norme de potabilité est de 100 mg/l pour les eaux brutes et de 50 mg/l pour les eaux distribuées,
- ✓ SDAGE 2016-2021 : le seuil de risque est fixé à 40 mg/l au 90^{ème} percentile pour les nitrates.

A noter que concernant le mélange de Prairie (A+B), l'eau distribuée correspond à l'eau brute car il n'y a pas de traitement en place.

Le 90^{ème} percentile doit être calculé sur un minimum de 6 années et un minimum de 10 mesures. Etant donné la fréquence des analyses au niveau du mélange de Prairie, le pas de temps retenu est de 6 ans.

Le percentile 90 sur les 6 dernières années (2015-2020) au moment de la validation du programme est de 42,8 mg/L. Il sera recalculé annuellement. **L'objectif environnemental sur ce paramètre est de viser le seuil de 40 mg/L pour le 90^{ème} percentile en fin de programme (2027).**

V.B Les produits phytosanitaires

Les objectifs réglementaires sont les suivants :

- ✓ Les normes de potabilité sont de :
 - 0.1 µg/l par substance active ou métabolite pertinent et 0.5 µg/l pour l'ensemble des molécules pour une eau distribuée
 - 2 µg/l par substance active ou métabolite pertinent et 5 µg/l pour l'ensemble des molécules pour une eau brute (avant traitement)
- ✓ Le SAGE Orne aval fixe les mêmes objectifs que les normes de potabilité eaux distribuées citées ci-dessus.
- ✓ Le SDAGE 2016-2021 : les seuils de risques sont de 0.075µg/l pour les pesticides et leurs métabolites, et 0.375 µg/l pour la somme des pesticides.

Les moyennes des moyennes annuelles doivent être calculées sur minimum 6 années et minimum 10 mesures, étant donné la fréquence des analyses le pas de temps retenu est de 6 ans.

Les résultats obtenus sur les 6 dernières années (2015-2020) répondant aux exigences. Le programme d'actions consistera à réaliser un suivi de l'évolution des molécules détectées en veillant au **maintien des moyennes des moyennes annuelles en-dessous des seuils de 0,075 µg/l (mma) par molécules et 0,375 µg/l (mma) pour la somme des molécules en fin de programme (2027).**

I. Le rôle de l'unité d'animation

Unité d'animation			
Rôle	Organe d'animation vers les acteurs ciblés et de suivi des actions pour la structure porteuse.		
Intervenants	L'unité est composée de trois techniciens(-ciennes) sur le territoire d'Eau du Bassin Caennais En fonction des missions confiées : une ou plusieurs personnes sont amenées à intervenir (animateurs, prestataires extérieurs, ...).		
Missions	<p>D'une façon générale, l'unité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coordonne les actions des programmes d'actions ; ✓ Diffuse auprès des acteurs les actions choisies par la structure porteuse ; ✓ Récupère les retours d'expérience ; ✓ Assure le suivi des actions ✓ Fournit au comité de suivi les informations utiles à la discussion ; ✓ Rapporte à la structure porteuse les avis circonstanciés du comité de suivi pour ses prises de décision. <p>Plus précisément, elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablit un compte rendu annuel d'activité soumis au comité de suivi (synthèse sur les actions menées, point financier ...) ; ✓ Communique annuellement les qualités d'eaux brutes et distribuées auprès des différents acteurs ; ✓ Rencontre annuellement chaque collectivité rattachée au programme pour l'évaluation des actions ; ✓ Rencontre obligatoirement chaque année les agriculteurs inscrits dans une des actions proposées et si possible chaque agriculteur de la zone pour un appui technique et administratif ; ✓ Se fait le relais des animations techniques agricoles, organise le cas échéant : Réunions par groupe, participation aux présentations des autres intervenants, bulletins d'information, ... ✓ Met à disposition une synthèse de la réglementation et des aides accordées sur le secteur pour les différents acteurs ; ✓ Offre un appui technique et rédactionnel pour les opérations de sensibilisation portées par le syndicat dans le cadre du programme ; ✓ Accompagne les agriculteurs engagés dans les démarches administratives nécessaires à l'obtention d'aides financières. 		
Moyens à mettre en œuvre		Equivalents temps plein (ETP)	Subvention AESN
	Animation globale	3	80 %
Financements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Agence de l'eau (80 % avec plafond sur le volet agricole + 8000€/an/ETP de participation aux frais de fonctionnement) ✓ Autofinancement 		

PARTIE 2 : LES FICHES ACTIONS

		Objectifs stratégiques	Actions
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1 Suivre la qualité de l'eau du captage
			2 Suivre des répartitions parcellaires et de l'occupation des sols
			3 Informer sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme d'actions
			4 Meilleure connaissance des zones d'apport des polluants
Volet agricole	B	Optimiser la fertilisation azotée	1 Communiquer sur le respect de la réglementation et suivre les apports azotés
			2 Développer les outils d'aide à la décision (OAD)
Volet agricole	C	Accompagner l'évolution des systèmes de cultures	1 Mise en œuvre d'accompagnement pour les aides financières
			2 Diversifier les assolements
Volet transversal	D	Préserver les milieux humides	1 Préserver les zones humides
Volet non-agricole	E	Accompagner les circuits courts pour l'alimentation	1 Développer des circuits courts pour l'alimentation
			2 Développer et soutenir de nouveaux débouchés locaux
Volet non-agricole	F	Communiquer, sensibiliser les acteurs autour de l'eau et de l'agriculture	1 Sensibiliser les habitants à la problématique de la qualité de l'eau

Axe A : Améliorer la connaissance générale du territoire

Fiche A-1 PRIORITE 1	Suivre la qualité de l'eau du captage
Constat	Captage classé prioritaire sur la problématique nitrates, le percentile 90 est de 42.8mg/l de nitrates avec aucun dépassement au-delà de 50mg/l sur les 6 dernières années. La norme de potabilité de 50 mg/l est respectée mais les valeurs dépassent le seuil de risque du SDAGE de 40 mg/l.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau brute du captage et disposer d'un indicateur précis quant à l'évaluation du programme d'action. Le paramètre nitrates, problématique du captage Prairie, sera suivi avec l'objectif fixé et défini précédemment. Les paramètres pesticides feront l'objet d'une surveillance afin d'assurer le maintien du bon état de la ressource.
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution de la qualité de l'eau au cours du programme d'actions – Indicateur d'état
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des prélèvements seront effectués annuellement sur l'eau brute du captage en fonction du contrôle sanitaire du contrôle sanitaire de l'ARS. <p>Détail du nombre de prélèvements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 analyses nitrates par an - 2 analyses pesticides par an <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en parallèle les résultats d'analyses avec la pluviométrie. ✓ En début d'année N+1, un bilan annuel de la qualité de l'eau sera produit et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ logiciel LYXEA. ✓ Partenaires techniques : ARS, LABEO
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2021, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation et dans les suivis réalisés pour la production d'eau potable. ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
		✓ Logiciel de suivi qualité existant

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial		Objectif 2024		Objectif 2027	
		Nitrates	Pesticides	Nitrates	Pesticides	Nitrates	Pesticides
Indicateurs de suivi	Nombres d'analyses réalisées par an	2	2	2	2	2	2
	Indicateur d'état						
	Evolution du percentile 90 pour la molécule nitrate						

Fiche A-2 PRIORITE 1	Suivre les répartitions parcellaires et de l'occupation des sols
Constat	D'après le référentiel Corine Land Cover 2018, l'agriculture représente 73 % de la surface de l'AAC. Les milieux naturels représentent 0,5% de la surface totale de l'AAC et des territoires artificialisés sont recensés à hauteur de 26,6% de la surface. Le changement des rotations culturales peut avoir un impact significatif sur la qualité de l'eau du captage.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Le suivi de l'évolution des répartitions parcellaires et de l'occupation du sol peut permettre d'identifier certains leviers, de mettre en corrélation d'éventuels changements au niveau de la qualité de l'eau.
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution des cultures au cours du programme d'actions – Indicateur d'état
Acteurs ciblés	Syndicat d'eau, Eau du bassin caennais

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Annuellement, un état des lieux des répartitions parcellaires sera réalisé à l'échelle de l'AAC. ✓ En début d'année N+1, un bilan annuel sur la répartition parcellaire sera produit et diffusé à l'ensemble des partenaires techniques et financiers ainsi qu'aux acteurs de terrain. ✓ Un suivi pluriannuel de l'assolement sera réalisé en fonction du référentiel Corine and Cover.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration dans le SIG du RPG national.
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2022, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données PAC confidentielles ✓ Rotation des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ RPG en open data

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Evolution pluriannuel de l'assolement et des surfaces cultivées (ha, % de répartition des cultures, dont le suivi BNI)	-	1/an	1/an
	Indicateur d'état			
	Pourcentage de SAU sur l'AAC Prairie			
	Pourcentage de territoire artificialisé sur l'AAC Prairie			

Fiche A-3 PRIORITE 1	Informersur les enjeux de l’AAC et la mise en œuvre du programme
Constat	La politique visant à la baisse des pollutions diffuses sur l’AAC sera menée avec d’autant plus de détermination qu’elle pourra compter sur une forte mobilisation des acteurs et du public à la qualité des eaux brutes et distribuées. Une bonne connaissance de l’aires de protection, des programmes d’actions et de leur bilan, et des enjeux économiques associés est également visée.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Informersur les propriétaires, les exploitants agricoles concernés, les collectivités territoriales et les particuliers qu’ils se situent en tout ou partie sur l’aire d’alimentation de captage. Informersur de la démarche mise en œuvre par les différents acteurs du territoire pour protéger la ressource en eau.
Objectifs opérationnels	Sensibilisation des acteurs du territoire sur la démarche menée sur l’aires d’alimentation de captages, sur la qualité des eaux brutes et distribuées, sur les enjeux de la qualité de l’eau ; anticiper sur une éventuelle dégradation de la ressource en eau ; anticiper une éventuelle augmentation des besoins en eau potable ; maintenir l’accès à l’eau au prix juste ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître les problématiques des AAC et les actions menées. Communication auprès des collectivités et de la profession agricole <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informersur les propriétaires, collectivités, usagers qu’ils se situent sur une AAC ✓ Informersur de l’évolution de la qualité de l’eau ✓ Informersur sur la mise en œuvre / suivi du programme Communication auprès des particuliers <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vulgariser le programme d’action afin de le communiquer au plus grand nombre- ✓ Mise à disposition via le site d’Eau du bassin caennais ✓ Communiquer sur la qualité de l’eau au grand public
Acteurs ciblés	L’ensemble des acteurs du territoire de l’AAC

Description de l’action : Modalités techniques, Localisation de l’action.	Des actions seront menées pour sensibiliser l’ensemble des acteurs du territoire ; <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiqué de presse, articles dans la presse spécialisée ✓ Information sur le site d’internet de EBC, Caen la mer ✓ Plaquette à destination des propriétaires et exploitants ✓ Plaquettes à destination des particuliers et collectivités ✓ Diffusion sur les sites internet des communes ✓ Lettre infos à destination des particuliers envoyée avec la facture d’eau La communication sera d’abord faite sur les territoires au plus près du captage et sera élargie tout au long du programme d’actions.
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Service communication de la Communauté Urbaine de Caen la Mer
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : informersur les enjeux de l’AAC Prairie. Année 2 à 6 : communiquer régulièrement sur la mise en œuvre du programme.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d’action : <ul style="list-style-type: none"> – Inclus dans les ETP de l’unité d’animation, – Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l’ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Estimation financière à la charge d’EBC : <ul style="list-style-type: none"> – Inclus dans les ETP de l’unité d’animation, – Une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l’ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an.
--	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	✓ Le nombre d'acteurs conséquent à l'échelle de l'AAC	✓ Outils existants : sites internet aires-captages, site internet d'EBC, site CA14

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'agriculteurs informés (152 sur l'AAC)	-	152	152
	Nombre de collectivités informées (32 sur l'AAC)	-	32	32
	Indicateur d'efficacité	Observatoire		
	Pourcentage d'agriculteurs engagés dans le programme			
	Nombre de supports de communication diffusés			
	Nombre de vues du document / page web			

Fiche A-4 PRIORITE 1	Meilleure connaissance des zones d'apport des polluants
Constat	L'aire d'alimentation de captage Prairie comprend deux forages actifs, le forage du gros Orme à Cheux et les forages de Prairie I à Caen. Prairie I étant classé comme prioritaire. Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser une synthèse des données existantes afin de faire un état des lieux, pour avoir une meilleure connaissance des sources éventuelles de pollutions et des paramètres pouvant impacter la qualité de l'eau. Sur l'AAC Prairie, aucune station d'épuration n'est présente, ni aucun rejet.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Il existe un certain nombre d'études qui ont été réalisées dans le cadre de la définition des périmètres de protection, de la définition de programme et de restauration et de préservation de la qualité des ressources exploitées dans la région de Caen. L'ensemble de ces études feront l'objet d'une synthèse. Elle mettra en avant les zones et les sources de pollutions éventuelles (rejets de station d'épuration, stockages de déchets, stockages d'hydrocarbures, ANC, ..).pouvant contribuer pouvant impacter la qualité de la ressource en eau.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre l'évolution de la qualité de l'eau des forages de Prairie au cours du programme d'actions. ✓ Préciser les contributions relatives de chacun des paramètres pouvant impacter la qualité de l'eau et cibler des zones d'actions prioritaires.
Acteurs ciblés	Eau du bassin caennais, Caen la mer

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une synthèse des études existantes (études de périmètres de protection, étude SOGETI) ✓ Connaître le patrimoine dans le domaine de l'assainissement (état des lieux sur l'assainissement non collectif ANC) ✓ Collecter des données sur les différentes contributions polluantes des activités non-agricoles menées sur l'AAC (industries, acteurs économiques, ...).
Moyen à mettre en œuvre / Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaire technique : Chambre d'agriculture
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réalisation d'une synthèse des études existantes et réaliser un état des lieux des zones potentielles d'apport de polluants Année 2 à 6 : suivi de l'évolution des non-conformités des ANC et d'éventuelles autres sources de pollutions détectées dans la synthèse des études.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 2 jours par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données existantes à Caen la mer pour l'ANC

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027	
	Synthèse réalisée	-	1	-	
	Pourcentage de diagnostics réalisés		A réaliser	Seront défini suite à l'état des lieux	
	Pourcentage de dispositifs non conformes avec des risques pour la santé des personnes ou pour l'environnement (obligation de travaux)		A réaliser	Seront défini suite à l'état des lieux	
	Indicateur d'efficacité				
	Pourcentage de réhabilitation / travaux réalisés				

Axe B : Optimiser la fertilisation azotée

Fiche B-1 PRIORITE 1	Communiquer sur le respect de la réglementation et suivre les apports azotés
Constat	La réglementation peut sembler complexe pour certains agriculteurs. La vulgarisation peut permettre de sensibiliser le plus grand nombre à la réglementation visant à améliorer les pratiques. Il est important de rappeler que le risque principal de lixiviation d'azote a lieu surtout en période de drainage (novembre à février) et sous les cultures où les couverts sont le moins développés (céréales, absence ou faible développement des cultures intermédiaires).
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Sensibiliser les agriculteurs au respect de la réglementation, mettre en avant les pratiques de préservation de la ressource en eau. L'enjeu est de réduire les fuites d'azote sous parcelles ; la fraction d'azote présent en reliquat d'entrée hiver lessivée vers les eaux du captage dépend de la pluie efficace et du type de sol. L'objectif de cette action est de réaliser des campagnes de REH en les couplant à des campagnes de RSH, ce qui permettra : <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'améliorer les connaissances pédologiques sur le territoire et les pratiques en fonction des types de sols, ✓ D'améliorer les connaissances sur la dynamique de l'azote dans le sol, ✓ D'adapter au mieux les actions et améliorer la comparaison des données par rapport aux suivis qualité de l'eau en fonction de la météorologie
Objectifs opérationnels	Rappeler la réglementation auprès des acteurs du territoire et en parallèle améliorer les connaissances sur la dynamique de l'azote dans le sol et adapter au mieux les pratiques
Acteurs ciblés	Les agriculteurs de l'AAC Prairie

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<p>Pour sensibiliser et de communiquer sur le respect de la réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur le respect des doses et les dates d'épandages (directive nitrates), l'obligation d'implanter des bandes enherbées, de couvrir les sols en hiver ✓ Sensibiliser sur l'implantation des CIPAN en valorisant leurs apports techniques et agronomiques ✓ Cibler la communication en fonction des secteurs (périmètres de protection, bordures de l'Orne et de l'Odon, Espaces naturels et sensibles) ✓ Communiquer sur les bilans des contrôles DDTM à l'échelle du département, afin de sensibiliser sur la réglementation et les pratiques agricoles <p>Pour suivre les apports azotés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser une campagne annuelle de reliquats entrée et sortie hiver (REH/RSH) sur un réseau de parcelles représentatives. Il est proposé la réalisation d'un REH/RSH tous les 50ha. ✓ Constituer un réseau d'agriculteurs avec un suivi de parcelles représentatives, sur plusieurs années. ✓ Diffuser les résultats individuels aux agriculteurs concernés. ✓ Réaliser une synthèse annuelle des mesures (RSH/REH) à l'échelle des AAC. Etablir des comparaisons interannuelles et diffuser les résultats obtenus. Le suivi tiendra compte des pratiques, interventions sur les parcelles (type de couvert, implantation, apport azoté,..) ; type de sols ; suivi sur les différents horizons, profondeur, nature du précédent, culture en place <p>Mettre en parallèle les RSH avec la synthèse des RSH de la chambre d'Agriculture à l'échelle du département</p>
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Passation d'un marché pour la réalisation des campagnes de mesures ✓ Partenaires techniques : la Chambre d'Agriculture, Bio en Normandie
Calendrier de mise en œuvre	<p>Année 1 : définition des besoins et élaboration d'un marché de prestation / constitution d'un groupe de travail / recherche de parcelles représentatives/ Rappel de la réglementation</p> <p>Année 2 à 6 : déroulement de l'étude, réalisation d'une synthèse annuelle et diffusion des résultats aux agriculteurs concernés</p> <p>: .</p>

<p>Organisation de mise en œuvre :</p> <p>Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : <ul style="list-style-type: none"> - Communication : inclus dans les ETP de l'unité d'animation - RSH/REH / 82800€ TTC sur la durée du programme à l'échelle de l'AAC ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> - Communication : inclus dans les ETP de l'unité d'animation - Environ 60€ TTC l'analyse, le coût de la campagne annuelle est estimé à 13800€ TTC, soit 115 RSH/REH. ✓ Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> - RSH/ REH : AESN, subvention à hauteur de 80% ✓ Estimation du temps passé : 7 jours par an
---	---

	Freins	Leviers
<p>Faisabilité de l'action :</p> <p>Freins et leviers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Beaucoup d'actions déjà menées sur le volet réglementaire ✓ Mobilisation des agriculteurs ✓ Coût des analyses RSH/REH 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Outils de communication existants : site internet chambre d'agriculture, site internet d'EBC ✓ Financement des RSH/ REH ✓ Données de pilotage supplémentaire pour l'exploitant agricole

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	-	3	6
	Nombre d'agriculteurs engagés		A définir	A définir
	Nombre de reliquats cumulés réalisés sur la durée du programme sur l'AAC		345	690
	Indicateur d'efficacité			
	Evolution interannuelle des REH en fonction des cultures			

Fiche B-2 PRIORITE 2	Développer les Outils d'Aides à la Décision (OAD)
Constat	<p>Selon une estimation basée sur les 3 études de SCE sur les AAC de Mue et Seulles-aval, lion et Rots, 40% des agriculteurs n'utiliseraient pas d'Outils d'Aides à la Décision (OAD) pour optimiser leurs apports d'azote. Avec ces outils, l'azote est mis en 3 fois minimum et le dernier apport est optimisé. Sur le territoire, différents types d'outils sont utilisés pour optimiser la dose d'azote (FARMSTAR, mes@t'image, N-tester, Jubil, ...)</p> <p>Le développement de ces outils peut permettre de diminuer les quantités totales d'azote apportées sur l'AAC.</p>
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Les OAD permettent d'effectuer un diagnostic pour adapter de la dose à apporter. Le besoin en azote de la culture varie selon les parcelles, le climat et les conditions de croissance et de développement de la culture. L'enjeu est de permettre au plus grand nombre de s'équiper et pouvoir ainsi optimiser l'apport d'intrants azotés au niveau de l'AAC.
Objectifs opérationnels	Optimiser les apports azotés et limiter le risque de fuite
Acteurs ciblés	Agriculteurs concernés par les AAC (encore non équipés)

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner financièrement les exploitants qui ne sont pas encore équipés d'OAD et qui sont sur des parcelles non équipées. Cet accompagnement consistera à participer au coût de l'abonnement annuel pour les parcelles situées sur l'AAC (sous réserve de faisabilité juridique et financière). ✓ Les exploitants seront accompagnés financièrement pour l'utilisation des outils, FARMSTAR, Mes sat'image, JUBIL, N-tester... etc ✓ L'accompagnement financier des exploitants se fera dans le cadre des aides de minimis. Les exploitants devront justifier du non dépassement des plafonds sur 3 années glissantes, comme le prévoit la réglementation. Le versement se fera sur facture. Seules les parcelles situées dans l'AAC pourront être éligibles à l'aide financière. ✓ Mettre en lien avec la fiche B1
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, organismes techniques agricoles, institut de recherche
Calendrier de mise en œuvre	<p>L'action démarrera dès le début du programme d'action. Les agriculteurs accompagnés le seront pendant les 3 premières années du programme. La reconduction de l'accompagnement financier des exploitants sera évaluée à mi-parcours (2024).</p> <p>Année 1 : définition des besoins et élaboration d'un règlement des aides / communication autour de l'action afin d'identifier des agriculteurs volontaires</p> <p>Année 1 à 3 : mise en œuvre de l'action</p> <p>Année 3 : rédaction d'un bilan comparatif des apports d'azote / évaluation de la reconduction de l'accompagnement financier des exploitants</p> <p>Année 4 à 6 : en fonction du bilan à mi-parcours</p>

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière , Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : <ul style="list-style-type: none"> – Si l'on estime à 40% les surfaces à équiper, l'estimation annuel est de 34362€ TTC, soit 206172€ sur la durée totale du programme, sous réserve de la faisabilité juridique et financière. ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> – Si l'on estime à 40% les surfaces à équiper, l'estimation annuel est de 34362€ TTC, soit 206172€ sur la durée totale du programme, sous réserve de la faisabilité juridique et financière. ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 5 jours par an
---	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prix de l'outils Pas de financement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Financement EBC envisagé ✓ Plusieurs outils existants (mes sat'image, farmsatr, Jubil, N-TESTER ...)

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'exploitants équipés lors de l'action (sur 152 au total)	Si on estime à 60% déjà équipé 92	96	152
	Indicateur d'efficacité			
	Pourcentage d'exploitants équipés			

Axe C : Accompagner l'évolution des systèmes de cultures

Fiche C-1 PRIORITE 1	Mise en œuvre d'accompagnement pour les aides financières
Constat	De nombreux financements existent pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leur exploitation et de leurs pratiques. La difficulté pour les agriculteurs est de pouvoir accéder aux outils de financement, qui sont souvent complexes, notamment au niveau administratif. L'animateur de l'AAC est l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre d'accompagnement pour les aides financières liées aux actions visant à préserver la qualité de l'eau.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Cette action vise à ce qu'Eau du bassin caennais soit un relais d'information, pour accompagner les exploitants dans leurs démarches de demandes d'aides financières. L'enjeu est de maintenir des exploitations sur le territoire qui soient économes en intrants et viables économiquement.
Objectifs opérationnels	Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'Aire d'Alimentation de Captage

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etre relais d'informations et favoriser l'accès aux outils de financement, la prise de contact avec les interlocuteurs financiers ; ✓ Accompagner les agriculteurs dans le montage de dossiers spécifiques, liés à la préservation de la ressource en eau et à la problématique du territoire..
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : Agence de l'eau Seine-Normandie, Région Normandie, Chambre d'agriculture, Bio en Normandie...
Calendrier de mise en œuvre	Démarrage de l'action en 2022, sur toute la durée du programme d'actions

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : / ✓ Estimation du temps passé : 3 jours par an
--	---

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Temps nécessaire selon le nombre de dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement techniques de la Chambre d'agriculture, d'Eau du bassin caennais, Ajout ✓ L'engagement dans une démarche de territoire est un critère positif pour certaines aides (PCAET) : bonification possible pour les agriculteurs dans une AAC.

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'agriculteurs accompagnés	-	5%	10%
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de dossiers accompagnés			

Fiche C-2 PRIORITE 1	Diversifier les assolements
Constat	A la suite de l'arrêt de la sucrerie de Cagny, la production de betteraves sur la région s'est arrêtée. Une tête de rotation est en moins sur le secteur, d'où la nécessité de trouver une ou des alternatives à la production de betteraves (tête d'assolement, allongement des rotations), tout en tenant compte des débouchés agricoles.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	L'allongement de la rotation est cité comme un levier d'action ainsi que la diversification des assolements qui permet de réduire l'usage des intrants et leurs effets sur l'environnement. Les cultures à bas niveau intrants répondent à cet objectif et peuvent être accompagnées financièrement.
Objectifs opérationnels	Mettre en place des pratiques permettant de réduire l'impact des intrants sur la ressource en eau.
Acteurs ciblés	Agriculteurs de l'AAC Prairie

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diversifier si possible avec des cultures à bas niveaux d'intrants (BNI) <ul style="list-style-type: none"> – Réaliser des diagnostics pour les exploitants agricoles volontaires qui souhaitent bénéficier d'un suivi personnalisé pour faire évoluer leur système de cultures et mettre en place des cultures à BNI. Dans le cadre de cette action, 4 exploitants par an pourront être accompagnés dans le cadre du programme d'action. – Sur les exploitations accompagnées, un état des lieux initial sera réalisé, notamment sur les assolements, les variétés utilisées, les intrants, ... La rentabilité économique de l'exploitation sera également prise en compte dans l'état des lieux initial. Sur cette base, des pistes d'évolution possibles seront identifiées et des propositions d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre seront soumises à l'exploitant. Un accompagnement technique à la mise en œuvre sera proposé à l'agriculteur. Pour chaque exploitation, cet accompagnement portera sur 5 jours : 2 jours de diagnostic et 3 jours d'accompagnement à la mise en œuvre. <ul style="list-style-type: none"> – Communiquer sur le matériel, les aides possibles et le retour d'expérience des agriculteurs ✓ Communiquer sur les aides possibles, les retours d'expériences dans la diversification des assolements, les BNI, AB, Légumineuses ✓ Sensibiliser les agriculteurs au passage en AB comme moyen de diversification de l'assolement : organiser des journées portes-ouvertes, diffuser des données technicoéconomiques ✓ Réaliser des diagnostics de conversion en AB dans l'objectif de diversifier l'assolement (prestataire au choix de l'exploitant). ✓ Accompagner techniquement les agriculteurs vers la conversion bio dans l'objectif de diversifier l'assolement ✓ S'appuyer sur des acteurs locaux pour l'expérimentation ✓ Expérimenter de nouvelles cultures à valeur ajoutée, peu consommatrices d'intrants (miscanthus, lin textile bio, chanvre textile bio), de nouveaux assolements adaptés au secteur ✓ Développer l'agriculture biologique ✓ Accompagner à la structuration de nouvelles filières
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostics individuels. ✓ Accompagnement par un prestataire spécialisé (prestation de services) ✓ Partenaires techniques : Bio en Normandie, Association lin et chanvre bio, Association des producteurs de chanvre de Basse-Normandie et des départements limitrophes.
Calendrier de mise en œuvre	<p><u>Pour les BNI :</u></p> <p>Année 1 : communication autour de l'action afin d'identifier des agriculteurs volontaires (rencontre avec les exploitants par exemple) ; définition du besoin et passation d'un marché avec un prestataire</p> <p>Année 1 à 6 : jusqu'à 4 diagnostics par an pourront être réalisés</p> <p><u>Pour le volet expérimentation :</u></p> <p>Année 1 : constitution d'un groupe de travail et montage de partenariat ; recherche de parcelle d'expérimentation</p> <p>Année 2 et 3 : déroulement de l'expérimentation</p> <p>Année 4 à 6 : communication auprès des agriculteurs</p> <p><u>Pour les autres volets de l'action :</u></p> <p>Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser</p> <p>Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés</p>

<p>Organisation de mise en œuvre :</p> <p>Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : 67 000€ sur la durée totale du programme ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : <ul style="list-style-type: none"> – Communication inclus dans les ETP de l'unité d'animation, – Diagnostic et accompagnement estimé à 3 500€ par exploitant soit 63 000€ sur la durée du programme – Le coût de l'expérimentation est estimé à 4 000€ par AAC sur la durée totale du programme ✓ Partenaires financiers : AESN <ul style="list-style-type: none"> – Une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée pour la réalisation des diagnostics pré-opérationnels et pour l'accompagnement technique des agriculteurs volontaires répondant à des objectifs répondant aux enjeux du territoire – Une subvention à hauteur de 80% peut être attribuée dans le cadre d'expérimentation aux agriculteurs participant – Une subvention à hauteur de 40% est attribuée aux exploitants pour l'accompagnement à l'implantation de miscanthus (si elle ne remplace pas une culture à BNI) avec un plancher à 10 000€ au 01.01.22 Subvention à hauteur de 40% peut être attribuée pour l'investissement aux PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles à bas niveau d'intrants – Subvention à hauteur de 80%, plafond de 1500€/conseil/an/exploitation, pour l'aide à l'accompagnement individuel aux changements de pratiques ✓ Aides spécifiques AB : <ul style="list-style-type: none"> – Subvention AESN et bio en Normandie (prise en charge à 100% concernant l'étude et le diagnostic du passage à la conversion) – Aide à la conversion ou au maintien en AB pris en charge à 100% par l'AESN – Région Normandie : Aide CAS2E (diagnostic de conversion), Crédit d'impôt BIO peut prendre 70% de frais de certification (plafond à 450euros HT/an), durée maximale de 3 ans. – Conseil Départemental : aide aux petits investissements (investissement inférieur à 10 000euros HT) ✓ Estimation du temps passé : 7 jours par an 	
<p>Faisabilité de l'action : Freins et leviers</p>	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restrictions de produits phytosanitaires ✓ Manque de débouchés, difficile de mettre en culture de grandes surfaces ✓ Limitation liste BNI ✓ Prise de risque pour les agriculteurs ✓ Freins au changement de pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement financier de l'AESN (accompagnement technique, matériel, spécifique ou structuration de filière BNI) ✓ Acteurs locaux spécialisés existants (bio en Normandie, Association lin et chanvre bio, Association des producteurs de chanvre de Basse-Normandie et des départements limitrophes, ...)

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
Indicateurs de suivi	Evolution de l'assolement (suivi RPG)	-	1 fois par an	1 fois par an
	Nombre d'exploitants ayant bénéficiés d'un accompagnement	-	6	12
	Nombre d'expérimentations réalisées, démonstration réalisée		1	1
	Indicateur d'efficacité			
	Evolution de la durée de rotation (des exploitants accompagnés)			
	Pourcentage de cultures BNI sur l'AAC			
	Nombre de nouvelles cultures introduites sur l'AAC			
	Nombre d'exploitants ayant atteint les objectifs fixés lors du diagnostic			

Axe D : Préserver les milieux humides

FICHE D-1 PRIORITE 3	Préserver les zones humides
Constat	Les zones humides régulent le débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations). Elles ont la capacité à stocker et à restituer progressivement de grandes quantités d'eau permettant l'alimentation de la nappe. Elles possèdent des capacités épuratoires par le biais de la dénitrification.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	La préservation des zones humides sur l'AAC prairie est un levier d'action pour préserver la qualité de l'eau. L'enjeu est de suivre l'évolution des zones humides à proximité du forage Prairie.
Objectifs opérationnels	Suivre l'évolution des zones humides au cours du programme d'actions sur l'AAC Prairie.
Acteurs ciblés	Agriculteurs concernés par les zones humides, les collectivités.

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver les zones humides et prairies existantes de l'AAC Prairie en travaillant en partenariat avec les différents acteurs intervenant sur le territoire (Ville de Caen, Conseil départemental, Caen la mer) ✓ Veiller à ce que les zones humides soient inscrites dans les plans locaux d'Urbanisme (PLU) ✓ Encourager à l'entretien et à la valorisation des parcelles en zone humide ✓ Réaliser un suivi pluriannuel de l'évolution des surfaces en prairie, zones humides
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires techniques : ville de Caen, Conseil départemental
Calendrier de mise en œuvre	Bilan annuel avec un démarrage de l'action en 2022, pour réaliser un état des lieux initial.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : Conseil départemental, AESN ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	---

	Freins	Leviers
Faisabilité de l'action : Freins et leviers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rentabilité économique limitée ✓ Débouchés restreints ✓ Gestion des MAEC très compliquées dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Plan de gestion de la prairie ✓ Politique GEMAPI de Caen la mer ✓ Mesures agro-environnementales zones humides du Conseil Départemental ✓ Aide AESN sur les zones humides

	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
Indicateurs de suivi	Nombre d'agriculteurs engagés	-	7	7
	Indicateur d'efficacité			
	Surface de zones humides en convention (ha)			
	Surface totale de zones humides dans l'AAC Prairie (ha)			
	Evolution de la surface de zone humide (ha)			

Axe E : Accompagner les circuits courts

FICHE E-1 PRIORITE 2	Développer des circuits courts pour l'alimentation
Constat	L'approvisionnement des cantines scolaires se fait de plus en plus avec des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique. Un groupe de travail intercommunal s'est constitué à l'échelle de la communauté urbaine. Il vise à croiser les réflexions et les modalités pour favoriser les productions agricoles du territoire. En parallèle, les agriculteurs cherchent à développer de nouveaux débouchés, dont les paniers locaux. Ces derniers permettent de s'adapter à une demande croissante, et ainsi permettent aux producteurs de maîtriser la commercialisation de leurs produits, en utilisant des outils adaptés et / ou en se regroupant. Les agriculteurs présents sur les AAC qui s'engagent pour préserver la qualité de l'eau pourraient bénéficier de ces débouchés.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Dans le cadre de cette action, il s'agit de permettre aux agriculteurs de l'AAC de renforcer leurs possibilités de débouchés, en diversifiant les cultures, dont les BNI, AB,... qui favorisent la préservation de la ressource en eau. Cette fiche est en lien avec la fiche C2. Un travail partenarial avec EBC sera mené. En parallèle, une personne, en contrat d'apprentissage, sera missionnée au sein du syndicat pour réfléchir à la valorisation des productions issues de pratiques préservant la qualité de l'eau, sur le territoire des AAC.
Objectifs opérationnels	Accompagner et/ou soutenir des projets économiques agricoles, en lien avec la préservation de la ressource en eau et en valorisant l'agriculture du territoire.
Acteurs ciblés	Profession agricole et collectivités territoriales

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Retour d'expériences d'autres collectivités ✓ Travailler conjointement avec les services de restauration collective du territoire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ✓ Informer sur les aides possibles pour la mise en place de système « paniers locaux » ✓ Favoriser le développement et la valorisation des productions agricoles sur l'AAC (produits locaux et bio ou issus de systèmes herbagers (lait / viande) ou à bas niveaux d'intrants ✓ Développer une ceinture verte de produits légumiers bio notamment à destination de la restauration collective (introduction de produits bio et locaux – Loi EGalim)
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégration du groupe de travail de la communauté urbaine ✓ Contrat d'apprentissage ✓ Evaluer les AMAP ou autres circuits courts présents sur le territoire ✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, Bio en Normandie, acteurs de la filière
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : prise de contact avec les différents acteurs Année 2 à 6 : mise en œuvre de l'action Contrat d'apprentissage entre septembre 2021 et juin 2022.

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : Conseil départemental du Calvados : dans le cadre du projet de valorisation de l'agriculture locale et ses circuits courts (participation aux investissements à hauteur de 40%HT type : chambre froide, matériel spécifique pour la transformation des produits, matériel réfrigérant ambulant, distributeur automatique de vente, serres)/ Région Normandie via les Appels à Projet ✓ Estimation du temps passé : 1 jour par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Débouchés qui restent limités ✓ Tout le monde n'achète pas en circuit court ✓ Temps consacrés à la logistique ✓ Coût de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des circuits courts par la Région via les AAP (structuration de filière) ✓ Groupe de travail sur la restauration collective au niveau de Caen la Mer

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement financier du Conseil Départemental via les contrats de territoire (paniers locaux) ✓ Mutualisation avec plusieurs agriculteurs 		
Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre de contrats pour la restauration collectives	-	A définir	A définir
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de projets accompagnés			
	Pourcentage de BNI dans l'AAC			
Surfaces maraichères destinées à la restauration collective (ha)				

FICHE E-2 PRIORITE 2	Développer et soutenir de nouveaux débouchés locaux
Constat	L'AAC Prairie a sur son territoire un potentiel de développement de nouveaux débouchés locaux, qui peuvent trouver écho de part la position géographique de l'ACC et péri-urbaine des captages. Le souhait des agriculteurs est de pouvoir utiliser ce potentiel pour se diversifier et de tenir compte des enjeux technico-économiques de leur exploitation.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Faire connaître les nouveaux débouchés possibles sur le territoire, mettre en lien les agriculteurs et les partenaires techniques et financiers pour amener une dynamique de territoire. Les actions menées devront être en lien à la préservation de la ressource en eau de l'AAC Prairie.
Objectifs opérationnels	Communiquer, accompagner et/ou soutenir des projets économiques agricoles, en lien avec la préservation de la ressource en eau et en valorisant l'agriculture du territoire.
Acteurs ciblés	✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, acteurs de la filière Collectivités territoriales, agriculteurs, association lin chanvre et bio, producteurs de chanvre, entreprises d'éco-constructions

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le développement des filières locales pour la valorisation de nouveaux débouchés (, fibres textiles : lin textile, lin hiver, printemps, chanvre textile, betterave sucrière) et BNI (lin bio : miscanthus chanvre par exemple) en lien avec la fiche C2 ✓ Accompagner le développement d'outils de transformation ✓ Faciliter le développement d'agro-matériaux ✓ Accompagner les filières de bio-carburants, chanvre, lin ✓ Collecter et diffuser les retours d'expérience de développement de filières en s'appuyant sur des opérateurs déjà existants
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluation des besoins en miscanthus pour les collectivités territoriales ou pour d'autres éco-matériaux ✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, acteurs des filières locales
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : prise de contact avec les différents acteurs Année 2 à 6 : mise en œuvre de l'action

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière, Estimation du temps passé.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation ✓ Partenaires financiers : Agence de l'eau pour les études de filière sur les cultures à bas niveau d'intrants (80% pour les études de faisabilité et l'animation) ✓ Estimation du temps passé : 1 journée par an
--	---

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Coût d'investissement ✓ Temps nécessaire pour organiser une nouvelle filière 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des outils de transformation

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'expériences valorisées	-	A définir	A définir
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de filières développées			
	Pourcentage de culture BNI sur l'AAC			
Nombre de nouvelles cultures introduites				

Axe F : Communiquer, sensibiliser les acteurs autour de l'eau et de l'agriculture

FICHE F-1 PRIORITE 3	Sensibiliser les habitants à la problématique de la qualité de l'eau
Constat	Les habitants n'ont pas toujours la connaissance des problématiques liées à la qualité de l'eau. Celles-ci peuvent être qualitative et/ ou quantitative. Une méconnaissance entraîne une incompréhension des démarches liées à la préservation de la ressource en eau, pouvant entraîner des tensions, des craintes. Une communication adaptée pourrait faire évoluer les regards.
Enjeux : Paramètre visé et objectifs, Efficacité estimée, Stratégie	Faire connaître les démarches sur les aires d'alimentations de captages et les périmètres de protection, afin de favoriser l'échange les particuliers et les différents acteurs du territoire.
Objectifs opérationnels	Communiquer sur la problématique de la qualité de l'eau du forage prairie I et informer les habitants sur les actions mises en œuvre.
Acteurs ciblés	Les habitants de l'AAC Prairie I

Description de l'action : Modalités techniques, Localisation de l'action.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les habitants sur l'enjeu « eau » - la préservation de la ressource en eau – 26 % de l'AAC est en zone péri-urbaine – Diffuser le programme d'actions en lien avec l'action A3 ✓ Communiquer sur les enjeux de la qualité de l'eau sur les sites internet (EBC, commune..) ou via des supports de communication ✓ Communiquer sur la problématique de la qualité de l'eau via la facture d'eau ✓ Communiquer sur les actions mises en œuvre sur l'AAC –diffuser le programme d'actions ✓ Communiquer sur les débouchés locaux en lien avec la fiche E1 ✓ Informer lors des comités de suivi (périmètres de protection, aires d'alimentation de captages) des actions mises en œuvre ✓ Participer ou organiser des manifestations sur l'AAC
Moyen à mettre en œuvre Partenaires techniques	✓ Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, collectivités territoriales, bio en Normandie.
Calendrier de mise en œuvre	Année 1 : réflexion et mise en place des outils de communication à utiliser Année 1 à 6 : communiquer et relayer les informations aux acteurs concernés

Organisation de mise en œuvre : Partenaires financiers, Estimation financière.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimation financière de la piste d'action : / ✓ Estimation financière à la charge d'EBC : inclus dans les ETP de l'unité d'animation, une enveloppe pour assurer la communication est estimée à 1000 € pour l'ensemble de la durée du programme (frais de reprographie). ✓ Partenaires financiers : /
--	--

Faisabilité de l'action : Freins et leviers	Freins	Leviers
	✓ Mobilisation du grand public parfois difficile	✓ Outils disponibles

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial	Objectif 2024	Objectif 2027
	Nombre d'actions de sensibilisation	-	2	4
	Nombre de diffusions par outil de communication	-	A définir	A définir
	Indicateur d'efficacité			
	Nombre de personnes sensibilisées lors des actions			
Nombre de consultations sur le site internet EBC / sur les sites internet des communes				

PARTIE 3 : SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

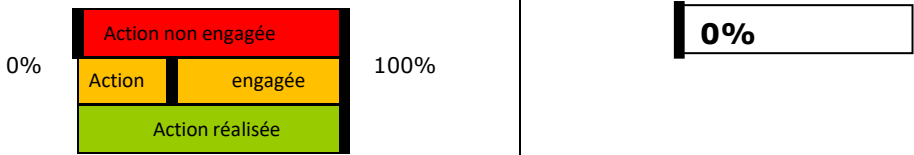
				Calendrier des coûts (€ TTC)							
Objectifs stratégiques		Actions		Année	Année	Année	Année	Année	Année	TOTAL	
				1	2	3	4	5	6		
				<i>Coût des actions, hors animation</i>							
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1	Suivre la qualité de l'eau du captage	ETP animation			ETP animation			0
			2	Suivre des répartitions parcellaires et de l'occupation des sols	ETP animation			ETP animation			0
			3	Informersur les enjeux de l'AAC et la mise en oeuvre du programme d'actions	200	150	150	200	150	150	1000
			4	Meilleure connaissance des zones d'apport des polluants	ETP animation			0	0	0	0
Volet agricole	B	Optimiser la fertilisation azotée	1	Communiquer sur le respect de la réglementation et suivre les apports azotés	13800	13800	13800	13800	13800	13800	82800
			2	Développer les outils d'aide à la décision (OAD)	34362	34362	34362	34362	34362	34362	206172
	C	Accompagner l'évolution des systèmes de cultures	1	Mise en œuvre d'accompagnement pour les aides financières	ETP animation			0	0	0	0
			2	Diversifier les assolements	10500	10500	10500	10500	10500	10500	63000
Volet transversal	D	Préserver les milieux humides	1	Préserver les zones humides	ETP animation			ETP animation			0
Volet non-agricole	E	Accompagner les circuits courts	1	Développer des circuits courts pour l'alimentation	ETP animation			ETP animation			0
			2	Développer et soutenir de nouveaux débouchés locaux	ETP animation			ETP animation			0
	E	Communiquer, sensibiliser les acteurs autour de l'eau et de l'agriculture	1	Sensibiliser les habitants à la problématique de la qualité de l'eau	200	150	150	200	150	150	1000
TOTAL (€ TTC)				59062	58962	58962	59062	58962	58962	353972	

I. Suivi du programme

Comité de suivi	
Rôle	<p>Le rôle du comité de suivi est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Donner un avis sur les actions à mener en fonction des enjeux, leur prolongation, leur abandon ou leur aménagement ; ✓ Engager les acteurs et les faire participer dans les choix à mener pour le programme d'actions ; ✓ Mobiliser les acteurs du territoire concerné.
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Structure porteuse : Syndicat Eau du Bassin Caennais ✓ Membres du Comité de Pilotage : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conseil Départemental du Calvados ✓ Administrations : DDTM, Agence de l'eau, ARS, DREAL ✓ Représentants des agriculteurs, coopératives, négociants, Chambre d'agriculture ✓ Partenaires techniques : Bio en Normandie,....
Fonctionnement	<p>Réunions des personnes participantes en comité. Les discussions portent sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivi des actions mises en place ; ✓ Avis sur la prolongation des actions, leur abandon ou leur aménagement ; ✓ Révision du programme d'action si nécessaire : type d'action, acteurs visés, zone(s) d'application, ... <p>L'unité d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournit au comité de suivi les informations utiles à la discussion ; ✓ Rapporte à la structure porteuse les avis circonstanciés du comité de suivi pour sa prise de décision. <p>Périodicité des réunions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annuelle

Exemple de fiche de suivi des actions :

FICHE- ACTION N° x-y	Nom de l'action	Mise à jour	
		Le	
		Par	

Appréciation générale	Déplacer le curseur en fonction du niveau d'avancement de l'action et choisir la couleur conformément à la légende ci-dessous :	
	0% 100%	

	Dates	Description
Etapes réalisées		
Etapes à venir		

	Financeurs	Montant prévisionnel (euros HT)	Montant engage (euros HT)
Budget			

Indicateurs de suivi	Indicateur de mise en œuvre	Etat initial 2021	Objectif (20xx)	Etat au ...
	Indicateur d'efficacité	Observatoire		

Tableau de bord du programme d'actions

		Objectifs stratégiques	Actions		Personne(s) ressource	sous actions réalisées	% de réalisation	Budget consommé	Remarques
Volet connaissance	A	Améliorer la connaissance générale du territoire	1	Suivre la qualité de l'eau du captage					
			2	Suivre des répartitions parcellaires et de l'occupation des sols					
			3	Informier sur les enjeux de l'AAC et la mise en œuvre du programme d'actions					
			4	Meilleure connaissance des zones d'apports des polluants					
Volet agricole	B	Optimiser la fertilisation azotée	1	Communiquer sur le respect de la réglementation					
			2	Développer les outils d'aide à la décision (OAD)					
	C	Accompagner l'évolution des systèmes de cultures	1	Mise en œuvre d'accompagnement pour les aides financières					
			2	Diversifier les assolements					
Volet transversal	D	Préserver les milieux humides	1	Préserver les zones humides					
Volet non-agricole	E	Accompagner les circuits courts	1	Développer des circuits courts pour l'alimentation					
			2	Développer et soutenir de nouveaux débouchés locaux					
	F	Communiquer, sensibiliser les acteurs autour de l'eau et de l'agriculture	1	Sensibiliser les habitants à la problématique de la qualité de l'eau					

II. Evaluation des actions

Exemple de fiche d'évaluation :

Fiche n° x-y	Nom de la piste d'action
Année	
Date d'évaluation	

	Objectif fixé	Résultat obtenu
Analyse des résultats		
	Succès	Freins
Ce qui a été fait		

	Potentialités	Obstacles
Ce qui pourrait être fait		

	Nouvel objectif	Nouvelle stratégie de l'action
Analyse de l'action		

Tableau des indicateurs d'efficacité et de mise en œuvre :

Actions		Etat initial	Année 1	Année 2	Bilan intermédiaire Année 3	Année 4	Année 5	Bilan du programme Année 6	
Volet connaissance	Suivre la qualité de l'eau du captage								
	A1	Nombres d'analyses pesticides réalisées par an	2/an						
		Nombres d'analyses nitrates réalisées par an	2/an						
		Evolution du percentile 90 pour la molécule nitrate	42,8 mg/l						
	Suivre des répartitions parcellaires et de l'occupation des sols								
	A2	Suivi pluriannuel des RPG et de l'occupation des sols	réalisé						
		Pourcentage de SAU sur l'AAC	72,9%						
		Pourcentage de territoires artificialisés sur l'AAC	26,6%						
	Informier sur les enjeux de l'AAC et la mise en oeuvre du programme d'actions								
	A3	Nombre d'agriculteurs informés (152 sur l'AAC)	-						
		Nombre de collectivités informées (32 sur l'AAC)	-						
		Pourcentage d'agriculteurs engagés dans le programme	-						
		Nombre de supports de communication diffusés	-						
		Nombre de vues du document / page web	-						
	Meilleure connaissance des zones d'apport des polluants								
	A4	Synthèse réalisée	-						
Pourcentage de diagnostics réalisés		-							
Pourcentage de dispositifs non conformes avec des risques pour la santé des personnes ou pour l'environnement (obligation de travaux)		-							
Pourcentage de réhabilitation / travaux réalisés		-							
Volet agricole	Communiquer sur le respect de la réglementation et suivre les apports azotés								
	B1	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	-						
		Nombre d'agriculteurs engagés	-						
		Nombre de reliquats cumulés réalisés sur la durée du programme sur l'AAC	-						
		Evolution interannuelle des REH en fonction des cultures	-						
	Développer les outils d'aides à la décision								
	B2	Nombre d'exploitants équipés lors de l'action (sur 152 au total)	92						
		Pourcentage d'exploitants équipés	-						
	Mise en œuvre pour les aides financières								
	C1	Nombre d'agriculteurs accompagnés	-						
		Nombre de dossiers accompagnés	-						
	Diversifier les assolements								
C2	Evolution de l'assolement (suivi RPG)	-							

		Nombre d'exploitants ayant bénéficiés d'un accompagnement	-						
		Nombre d'expérimentations réalisées	-						
		Evolution de la durée de rotation (des exploitants accompagnés)	-						
		Pourcentage de cultures BNI sur l'AAC	-						
		Nombre de nouvelles cultures introduites sur les AAC	-						
		Nombre d'exploitants ayant atteint les objectifs fixés lors du diagnostic	-						
Volet transversal	D1	Préserver les zones humides							
		Nombre d'agriculteurs engagés	-						
		Surface de zones humides en convention (ha)	-						
		Surface totale de zones humides dans l'AAC Prairie (ha)	-						
		Evolution de la surface de zone humide (ha)	-						
Volet non-agricole	E1	Développer des circuits courts pour l'alimentation							
		Nombre de contrats pour la restauration collectives	-						
		Pourcentage de BNI	-						
		Nombre de projets accompagnés	-						
		Surfaces maraichères destinées à la restauration collective (ha)	-						
	E2	Développer et soutenir de nouveaux débouchés locaux							
		Nombre d'expériences valorisées	-						
		Nombre de filières développées	-						
		Pourcentage de cultures BNI sur l'AAC	-						
	F1		Nombre de nouvelles cultures introduites sur l' AAC	-					
		Sensibiliser les habitants à la problématique de la qualité de l'eau							
		Nombre d'actions de sensibilisation	-						
		Nombre de diffusions par outil de communication	-						
Nombre de personnes sensibilisées lors des actions		-							
	Nombre de consultations sur le site internet EBC / sur les sites internet des communes	-							

Indicateur d'efficacité

Indicateur de mise en œuvre

GLOSSAIRE

Acteur : Personne physique (particulier, agriculteur, ...) ou morale (collectivité, entreprise, ...) intervenant sur la problématique de l'étude ou utilisant des nitrates ou des produits phytosanitaires sur le secteur d'étude.

Aquifère : Formation géologique constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées) contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage, ...).

Aire d'alimentation du captage (AAC) : Elle est définie sur des bases hydrologiques ou hydrogéologiques. Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement. Certaines de ces AAC sont prioritaires du point de vue la reconquête de la qualité de l'eau. Ils sont alors éligibles à certaines aides de l'Agence de l'Eau.

Collectivité : Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale, au service de ses administrés.

Indicateur : outil fiable, aisé à calculer et représentatif pour suivre, selon un pas de temps défini, une action.

Moyen : Outil mis en œuvre pour atteindre un objectif. Exemple : pour atteindre l'objectif de restauration de la qualité de l'eau en terme de non dépassement des normes, un moyen peut être l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires par l'adoption de pratiques de désherbage mécanique.

Objectif : But, point à atteindre ou à viser dans le cadre d'une action. Cet objectif peut être déterminé par acteur, unité géographique et/ou unité de temps. Il peut évoluer au cours du temps.

Observatoire : Dans le cadre des programmes d'actions, données récoltées et travaillées permettant d'expliquer des améliorations de qualité d'eau ou de montrer des évolutions dans les pratiques entre 2 dates. L'observatoire concerne des données dont le calcul ou la représentativité sont sujets à caution.

Percentile 90 : le percentile 90 (ou 90e centile) est une valeur au-dessous de laquelle se situent au moins 90% des données.

Porteur du programme d'actions : Structure morale qui est légitime pour coordonner le programme d'actions sur un secteur défini.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAC : Aire d'Alimentation de Captage
AAP : Appel à projet
AB : Agriculture biologique
AEP : Alimentation en eau potable
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
ARS : Agence Régionale de la Santé
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : chambre d'agriculture
CIPAN : cultures intermédiaires pièges à nitrates
Copil : Comité de Pilotage
Cotech : Comité Technique
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DUP : Déclaration d'Utilité Publique
GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques
IFT : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires
PAT : Projet Alimentaire Territorial
PPC : Périmètre de Protection de Captage
PPR : Périmètre de Protection Rapproché
REH : Reliquat Entrée Hiver
RSH : Reliquat Sortie Hiver
SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface Agricole Utile
ZAR : Zone d'Action Renforcée